

10 avril 2024 2024 à 20 h 30
Date de convocation 02 avril 2024

Le **10 avril 2024** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2024 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Jérôme FER, Isabelle LOSSEAU, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Vanessa MARIE (pouvoir à F Canel), Sandra LETELLIER (pouvoir à A Dufour), Benoît RAVON,

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M BUREAU a été élu secrétaire de séance.

- L'ordre du jour est le suivant :
- Approbation du PV de la dernière séance
 - Délibération : taux d'imposition 2024
 - Délibération : subventions 2024
 - Délibération : Budget primitif 2024
 - Délibération : vidéo protection
 - Questions diverses : organisation des élections

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 11 mars 2024

TAUX D'IMPOSITION (DELIBERATION 2024-S3-D1)

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est ainsi proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

Taxe d'habitation - TH	14.12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	44.04 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	45.44 %

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

-de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

SUBVENTIONS 2024 (DELIBERATION 2024-S03-D2)

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les subventions suivantes pour 2024 :

Culture et Loisirs	800,00 €
Culture et Loisirs seniors	800,00 €
Comité des Fêtes si évènement	800,00 €
Football Club du Plateau	800,00 €
Pleine forme Aviron	100,00 €
Les pompiers Caugé	200,00 €
SPAE	100,00 €
Le temps du domicile (ADEF)	155,00 €
Comité Départemental de Lutte contre le cancer	100,00 €
CFA bâtiment Evreux si étudiant	210,00 €
AFM TELETHON	100,00 €
Société libre de l'Eure	150,00 €
Lycée horticole si réalisation	100,00 €
As cats rescue	200.00 €
Total	4 615,00 €

Les associations doivent fournir leur bilan.

BUDGET PRIMITIF 2024 (DELIBERATION 2024–S03–D3)

Le Conseil Municipal, après présentation, vote à l'unanimité le budget primitif communal 2024

Et qui s'équilibre respectivement

- En fonctionnement :	↳ Dépenses :	800 216.43 €	↳ Recettes :	800 216.43€
- En investissement :	↳ Dépenses :	336 926.04 €	↳ Recettes :	336 926.04 €

VIDEO PROTECTION (DELIBERATION 2024–S03–D4)

Mme le Maire présente un projet d'implantation de vidéo protection proposé par le gendarme intervenant.

Sont prévus le bâtiment communal, le multisport, les entrées d'école et mairie, le carrefour rue d'Aviron / rue du Neubourg, l'église, la salle polyvalente, l'intersection rue d'Aviron / rue des Bruyères, l'écopoint et le parking rue du Neubourg. Il est rappelé que rien n'est filmé sur le domaine privé. Les images sont floutées.

Le Conseil est partagé sur l'utilité du système sur l'écopoint et le parking rue du Neubourg.

Le Conseil émet des remarques d'ajustement des caméras, il est notamment dit que le bâtiment au 11b rue d'Aviron devra être couvert. M Bureau déconseille la vidéo séquentielle

Il ne s'agit pour l'heure que d'un projet d'implantation qui sera soumis à étude et ajustement

La question est de savoir si le Conseil Municipal valide le principe d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune.

Le Conseil Municipal par 10 voix (dont 2 pouvoirs) valide le principe d'installation d'une vidéo protection sur la commune.

L'implantation sera à étudier et corriger avec présentation sur un fond de plan à jour. 3 abstentions

DIVERS

As cats rescue est une association qui s'occupe d'attraper, identifier et castrer les chats errants. L'association est récemment intervenue chez un particulier de Gauville pour 9 chats errants. Devant la multiplication des chats errants, il est proposé un trappage par l'association. Le Conseil est d'accord.

Quand les dates de trappage seront connues, un boitage sera fait pour en informer la population afin que les propriétaires des chats non identifiés gardent leur animal dans la maison

Il est rappelé que depuis 2012 les propriétaires sont tenus de procéder à l'identification de leur chat.

M Bureau signale qu'il n'y a plus de barrière sur la voie verte à l'entrée par la rue de la gare et qu'une voiture particulière a été vue sur la voie verte.

Mme Toussaint concernant la fibre et suite aux coupures subies rapporte que selon le technicien intervenu l'armoire aurait été mal conçue au départ et serait à refaire au niveau de la borne de brassage.

M Deshayes signale des trous dans la voirie de la Fosse Marie.

Mme Losseau s'inquiète de savoir si les travaux de la rue du bout de la ville seront finis avant fin juin pour laisser passer les moissonneuses et demande qu'il n'y ait plus de barrière pour cette date.

M Fer propose de créer un composte géant sur le terrain du stade avec la création de cases. L'idée est à creuser à condition que les usagers en respectent le principe et ne mettent rien d'autre type branchage.

Un troc aux plantes est organisé par Culture et Loisirs le 28 avril.

Le Conseil remercie M Levallant M pour ses interventions régulières sur le matériel communal (entretien et soudures).

Le 09 juin auront lieu les élections européennes, le Conseil organise la tenue du bureau de vote.

Mme Canel informe le Conseil que notre projet de bâtiment communal n'a pas été retenu par la Préfecture pour attribution de la DETR. Le projet pourra être représenté l'année prochaine.

Fin de la séance à 22h30